

St Georges sur Loire le 03 Juillet 2020



Monsieur Jack MARTIN  
Président d'APAE49  
La Haute Guibrette  
49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

à

**Monsieur Marc SCHMITTER**  
Président de la Communauté de Communes  
LOIRE-LAYON-AUBANCE  
1, Rue Adrien MESLIER  
49170 St GEORGES S/ LOIRE

**Objet : La reprise des contrôles ANC**

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par plusieurs de nos adhérents que les contrôles des installations d'Assainissement Non Collectif viennent de reprendre, effectués cette fois par la société SUEZ.

Nous savions par la presse que SUEZ, pour une période transitoire d'une année, devenait le nouveau délégataire du SPANC mais comprenez que notre association qui oeuvre dans le domaine de l'ANC et également membre de la CCSPL, ne cache pas sa surprise de n'avoir pas été informée de manière officielle de cette nomination ainsi que de la reprise des contrôles.

Nous pensons que la priorité pour SUEZ n'est pas d'opérer de nouveaux contrôles de fonctionnement mais bien de terminer ce que la SAUR n'a pas su faire depuis 2006 à savoir réaliser l'ensemble des contrôles diagnostics, sachant que selon son dernier rapport du 31 décembre 2018 il en reste encore 166 à réaliser soit 6% de l'ensemble sur l'ex CCLL (chiffre à vérifier). D'autres le sont également sur les ex communautés Coteaux-du-Layon et Loire-Aubance.

On nous signale que SUEZ se propose de contrôler des installations qui l'ont été pour certaines en 2019 et pour lesquelles le contrôleur avait donné pour avis « *absence de non-conformités* ». Comprenez la colère de ces usagers et reconnaissez que nous sommes loin de la fréquence de réalisation que la CCLLA a elle-même fixé à 8 ans.

Par ailleurs nous rappelons que Madame LEVEQUE précédente responsable du SPANC Loire-Layon, avait engagé en 2016 une procédure de révision des contrôles antérieurs à 2012 suite à la parution des nouveaux décrets de cette même année. Cette révision appelée repriorisation fut effectuée sur papier par une personne accréditée, en reprenant les rapports des contrôles de la SAUR. Cet employé du SPANC a été rémunéré par la Communauté de Communes Loire-Layon pendant une période de quatre mois, donc à partir de nos impôts.

Dans le compte-rendu de la commission SPANC Loire-Layon du 15 avril 2015, il est affirmé que « *cette étude effectuée sur dossiers, aura valeur de contrôle et n'entraînera pas de nouvelle visite sauf exception.* »

**C'est pourquoi nous avons demandé à nos adhérents de refuser toute nouvelle demande de contrôle de leur assainissement par la SAUR.**

.../...

.../...

Cette consigne ne s'adressait bien évidemment pas aux propriétaires d'ANC qui n'avaient jamais été contrôlés et pour lesquels les visites devaient être impérativement réalisées après présentation par le technicien du règlement intérieur du SPANC et en appliquant les arrêtés de 2012 et non ceux de 2009.

**Or à ce jour, soit 4 ans plus tard, les usagers n'ont toujours pas reçu les conclusions de cette repriorisation.**

Force est de constater que SUEZ a remplacé la SAUR mais que le problème reste entier.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer ces résultats et de vous engager à ce que SUEZ termine les contrôles diagnostics avant de relancer les contrôles de bon fonctionnement.

**Dans l'attente de votre réponse, nous demandons à nos adhérents sollicités pour un contrôle de bon fonctionnement, qu'ils en réclament le report.**

Nous apprenons également que le tarif en vigueur chez SUEZ pour un contrôle de bon fonctionnement est de 75,00 € HT (90,00 €TTC) alors qu'il était de 52,40 € TTC pour la SAUR en date du 08 Février 2019, d'où une augmentation de 72%. Comprenez que nous ayons là aussi beaucoup de mal à accepter un tel écart.

Un autre problème et non des moindres se fait jour du fait de cette reprise des contrôles. Certains hameaux ont été classés par leurs communes respectives en « Assainissement Collectif », mais les travaux n'ont pas toujours été engagés avant le transfert de compétences à la CCLLA. Aussi nous pensons qu'il serait malvenu d'envisager des contrôles dans ces lieux, qui n'auraient pour seul but que de remplir les caisses de SUEZ, sachant que les habitants ont nullement l'intention d'effectuer une mise aux normes, compte tenu de leur classement.

Un inventaire des dits hameaux nous semble donc indispensable ainsi que la communication de la liste au délégataire afin qu'il respecte cette situation, et à nous-mêmes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr Jack MARTIN  
Président d'APAE49

Mr François DUMAS  
Président d'ANC49

Mr Antoine TASSEL  
Les Boutons de Saule

Une copie de ce courrier a été adressée à :

- Mr Thierry GALLARD Vice-Président en charge de l'assainissement en LOIRE-LAYON-AUBANCE.
- Mrs Loïc DURANDEAU Directeur Territorial SUEZ RV OSIS OUEST et Romain CALMES 31 ZA Du Landreau 39610 MOZE SUR LOUET